

## **Projet « UdL »**

### **Groupe de travail « formation »**

#### **Synthèse de la séance du 5 mai 2010**

Rédigée par le « Groupe Exécutif Projet » le 14 mai 2010

### **1. Introduction de la séance.**

François Le Poulter ouvre la séance à 16 :15 et accueille les nouveaux VPE élus : Laureline Errard à Nancy 2 (nouvelle élue) et Romain Pierronnet à l'UHP (réélu). L'UPV-M et l'INPL n'ont pu encore procéder à la désignation des nouveaux VPE.

Une réunion du groupe de travail « vie étudiante » s'est tenue dans la même salle de 14 :00 à 16 :00. Certains membres du GT « formation » participent aussi au GT « VE » et présentent rapidement la séance précédente : le GT « VE » a reçu les acteurs du sport universitaire (associations et SUAPS) afin d'évoquer avec eux la place du sport dans l'espace lorrain de la vie universitaire. La prochaine réunion du groupe traitera de la « santé universitaire ». Initialement les deux groupes, VE et formation, devaient avoir une heure de séance commune mais le sujet « sport universitaire » ne s'y prêtant pas, cette réunion commune a été reportée. Plusieurs participants souhaitent en priorité une réunion commune entre les GT « formation » et « recherche », pour aborder en particulier les répartitions de compétences entre CF et CS de la future UdL... sans écarter l'idée d'une séance commune « VE » et « formation ». Le groupe demande que le COPIL (comité de pilotage) propose explicitement l'organisation de ces séances communes.

### **2. Evolution du contexte « UdL ».**

François Le Poulter présente ensuite l'évolution depuis la dernière réunion (le 29 mars).

Les réunions de chacun des CA le 6 avril ont été l'occasion pour chaque établissement de définir sa position sur le texte « ambitions et principes » qui lui était soumis. Même si les débats ont pris des formes variables on peut noter les principaux points suivants :

- chaque établissement a de nouveau mandaté son président pour la poursuite du rapprochement ;
- chaque conseil a accepté l'idée de statut de « grand établissement » pour l'UdL ;
- chaque conseil a retenu le principe de collegiums et de pôles possédant des instances minimales (un conseil élu et un responsable élu) ;
- les établissements divergent sur l'opportunité de créer un sénat et sur les compétences à lui accorder ;
- les établissements divergent sur la taille et la composition des instances (en particulier sur le CA).

Le COPIL réuni le 28 avril a été l'occasion d'évoquer la possibilité d'évolution des différentes positions. Des convergences seront possibles si des précisions sont données sur des points tels que le partage des compétences entre les différents niveaux de l'UdL et sur les répartitions territoriales des centres de décisions.

### **3. Débat.**

Plusieurs participants s'étonnent de lire encore dans certains documents (dont ceux qui seront soumis au COPIL du 7 mai, ou qui ont été diffusés aux membres des CA) des compositions

de conseils qui ne correspondent pas aux souhaits exprimés par les différents groupes de travail. En particulier la répartition 30 (CVU) + 30 (CF) + 60 (CS) est tout à fait contestée par le groupe qui souhaite voir l'apparition du CVU comme la création d'un troisième conseil et non comme la séparation en deux de l'ex-CEVU. Il est précisé que ces compositions vont évoluer et feront l'objet d'une séance du GT « organisation et gouvernance » et d'une réunion du COPIL. Ce sont des valeurs plus conformes aux attentes exprimées qui seront soumises au vote des CA. Mais on ne peut donner à chaque groupe l'assurance que l'ensemble de ses propositions sera retenu. Toutefois un CF à 30 « face à » un CS à 60 est unanimement refusé par le groupe qui insiste sur une prise en compte nécessaire de ce refus.

Au-delà des compositions d'instances, c'est la répartition des compétences entre les différents niveaux de l'UdL qui arrive au centre du débat. Des fiches d'analyse de procédure (annexe 1) sont distribuées pour fournir un cadre aux propositions. Après tentatives de les utiliser en séance il est proposé d'en construire une version différente (annexe 2) et de demander à chaque participant de commencer à les remplir... sans aller à un niveau trop fin de granularité.

Accorder des délégations fortes aux collegiums et pôles implique qu'ils disposent d'une légitimité suffisante pour exercer ces délégations. Un échange sur « les sources de légitimité » est l'occasion pour certains de faire observer que ces sources sont multiples, l'élection (directe) n'en étant qu'une particulière. Mais la nécessité d'un conseil élu de collegium n'est pas remise en cause, le mode d'élection restant à préciser.

L'exercice des délégations par les niveaux intermédiaires nécessite aussi qu'on se penche assez rapidement sur ses conséquences en termes d'organisation administrative et de système d'information.

La prochaine réunion est fixée le **mercredi 9 juin de 14 :00 à 16 :00** cours Léopold à Nancy.

La séance est levée après 2:00 d'échanges.

---

## Annexe 1 : grille distribuée en séance

Chaîne de décisions et actions : règlement d'examen et MCC

Acteurs	Instance UdL	Instance collegium	Instance composante	Service central UdL	Service de site	Service de composante	Acteurs de formation
Phases							
Cadrage politique							
Initiative							
Proposition							
Lancement							
Construction							
Instruction							
Arbitrage							
Validation							
Décision							
Réalisation							
Suivi							
Evaluation							
Recours							

## Annexe 2 : grille modifiée adressée au groupe après la séance

Acte		CA UdL	CF UdL	Conseil collegium	Conseil composante
<b>Politique formation</b>					
	Offre globale				
	Evolution diplôme national				
	Offre formation continue				
	Alternance et apprentissage				
	Evolution DU				
	COM				
	Réponses appels d'offre				
<b>Organisation formation</b>					
	Règlements d'examens et MCC				
	Règlement intérieur composantes				
	Calendrier universitaire				
	Droits et exonérations				
<b>Conventions</b>					
	Avec partenaires professionnels				
	Avec collectivités				
	Avec universités françaises				
	Avec universités étrangères				

Dans chaque case un verbe (éventuellement complété) de préférence dans la liste suivante : cadrer, proposer, construire, instruire, arbitrer, valider, décider, traiter un recours, garantir.

Les actes qui concernent le personnel nécessitent une réflexion globale avec les groupes recherche et RH et associent aussi CS et CTP. Ils ne figurent pas dans ce tableau.